

Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au point 19 des orientations publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 3 août 2023, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

Conditions Financières en date du 25 juillet 2025



Région Centre-Val de Loire

Identifiant d'Entité Juridique (IEJ) : 969500BXJTLB1MUUHB20

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)

de 1.500.000.000 d'euros

Emprunt obligataire d'un montant de 5.000.000 euros portant intérêt au taux fixe de 3,06 % l'an et venant à échéance le 30 juillet 2032

SOUCHE No : 2025-5

TRANCHE No : 1

Prix d'Émission : 100 %

Aurel BGC

PARTIE A

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 22 octobre 2024 relatif au programme d'émission de titres de créances de l'Émetteur de 1.500.000.000 d'euros qui constitue un document d'information (le **Document d'Information**).

Les Conditions Financières doivent être lues conjointement avec le Document d'Information et constituent avec celui-ci un document d'information (le **Document d'Information**). Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.centre-valdeloire.fr/comprendre/region-mode-demploi/annonces-legales-obligatoires/programme-demission-de-titres-de>).

- | | | |
|-----|---|--|
| 1. | Émetteur : | Région Centre-Val de Loire |
| 2. | (a) Souche : | 2025-5 |
| | (b) Tranche : | 1 |
| | (c) Date à laquelle les Titres deviennent assimilables : | Sans objet |
| 3. | Devise Prévue : | Euros (€) |
| 4. | Montant Nominal Total : | 5.000.000 € |
| | (a) Souche : | 5.000.000 € |
| | (b) Tranche : | 5.000.000 € |
| 5. | Prix d'Émission : | 100 % du Montant Nominal Total de la Tranche |
| 6. | Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) : | 100.000 € |
| 7. | (a) Date d'Emission : | 30 juillet 2025 |
| | (b) Date de Début de Période d'Intérêts : | Date d'Emission |
| 8. | Date d'Echéance : | 30 juillet 2032 |
| 9. | Base d'Intérêt : | Taux fixe : 3,06 % l'an |
| 10. | Base de remboursement : | Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront |

remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Montant Nominal Total.

11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans objet
12. **Options de remboursement au gré de l'Émetteur/des Titulaires :** Sans objet
13. (a) **Rang de créance des Titres :** Senior
- (b) **Date d'autorisation de l'émission des Titres :** Délibération n° 21.02.03 du Conseil Régional de l'Émetteur en date du 2 juillet 2021
14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
 - (a) **Taux d'Intérêt :** 3,06 % par an payable annuellement à échéance
 - (b) **Date(s) de Paiement du Coupon :** 30 juillet de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse) et pour la première fois le 30 juillet 2026, non ajusté
 - (c) **Montant de Coupon Fixe :** 3.060 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
 - (d) **Montant de Coupon Brisé :** Sans objet
 - (e) **Méthode de Décompte des Jours (Article 4.1) :** Exact/Exact-ICMA
 - (f) **Convention de Jour Ouvré :** Convention de Jour Ouvré Suivante
 - (g) **Date(s) de Détermination (Article 4.1) :** 30 juillet de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse) et pour la première fois le 30 juillet 2026
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans objet

17. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe/Taux Variable :** Sans objet

18. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

19. **Option de remboursement au gré de l'Émetteur :** Sans objet

20. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans objet

21. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €

22. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet

23. **Montant de Remboursement Anticipé**

(a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 5.6), pour illégalité (Article 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 8) : Conformément aux Modalités

(b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 5.6) : Oui

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

24. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés

(a) Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur

(b) Établissement Mandataire : Sans objet

(c) Certificat Global Temporaire : Sans objet

25. **Place(s) Financière(s) (Article 6.7) :** Sans objet

26. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :** Sans objet

27. **Masse (Article 10) :**

Aussi longtemps que les Titres seront détenus par un seul Titulaire, celui-ci exercera la totalité des pouvoirs dévolus à la Masse par les dispositions du Code de commerce, telles que complétées par les Modalités des Titres. L'Émetteur devra tenir (ou faire tenir par tout agent habilité) un registre de l'ensemble des décisions adoptées par le Titulaire unique en cette qualité et devra le mettre à disposition, sur demande, de tout Titulaire ultérieur. Un Représentant devra être nommé par l'Émetteur dès lors que les Titres d'une Souche sont détenus par plus d'un Titulaire.

28. **Autres informations :**

Sans objet

OBJET DES CONDITIONS FINANCIÈRES

Les présentes Conditions Financières comprennent les conditions financières pour l'émission et l'admission aux négociations sur Euronext Paris des Titres décrits dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 1.500.000 d'euros du Conseil Régional de l'Émetteur.

RESPONSABILITÉ

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Florence Peleau-Labigne, Directrice Générale des Services
Dûment autorisée

PARTIE B

AUTRES INFORMATIONS

1. FACTEURS DE RISQUE

Sans objet

2. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

(i) (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 30 juillet 2025 a été faite.

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Émetteur, des titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans objet

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 6.200 € hors taxes

3. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par Fitch Ratings Ireland Limited (**Fitch**).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (<https://www.esma.europa.eu/credit-rating-agencies/cra-authorisation>) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

Conversion en euros : Sans objet

4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées aux Agents Placeurs, à la connaissance de l'Émetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. Les Agents Placeurs et leurs affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque

commerciale avec l'Émetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

5. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Raisons de l'offre : Le produit net de l'émission des Titres est destiné au financement des investissements de l'Émetteur.

6. RENDEMENT

Rendement : 3,06 % par an
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Émission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

7. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres
du Syndicat de Placement : Sans objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent
Placeur : Aurel BGC

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation S *Compliance Category 1* ; Règles
TEFRA Sans objet

8. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

(a) Code ISIN : FR00140110X4

(b) Code commun : 313781267

(c) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de
Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour
Euroclear et Clearstream : Non

(d) Tout système de compensation autre que
Euroclear France, Euroclear et
Clearstream et le(s) numéro(s)
d'identification correspondant(s) : Sans objet

(e) Livraison : Livraison franco
Uptevia

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs
initiaux désignés pour les Titres : La Défense – Cœur Défense – Tour A
90-110 Esplanade du Général de Gaulle
92400 Courbevoie

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs
additionnels désignés pour les Titres : Sans objet

